

# Assurance voyage Schengen (Frais de guérison pour invités) Secure Health

## Aperçu des prestations

### Prestations d'assurance

Frais de guérison	selon le montant d'assurance choisi
Frais de recherche et de sauvetage	10 % du montant assuré choisi
Assistance	illimitée

### Prime individuel en CHF

Montant assuré	Période de couverture en jours (j)					
	4 j	17 j	31 j	62 j	92 j	185 j
CHF 20'000.-	38.-	123.-	200.-	336.-	446.-	1'152.-
CHF 50'000.-	47.-	145.-	238.-	400.-	531.-	1'256.-
CHF 100'000.-	54.-	167.-	274.-	460.-	609.-	1'439.-

### Prime famille en CHF

Montant assuré	Période de couverture en jours (j)					
	4 j	17 j	31 j	62 j	92 j	185 j
CHF 50'000.-	132.-	406.-	666.-	1'120.-	1'487.-	2'828.-
CHF 100'000.-	146.-	453.-	742.-	1'247.-	1'650.-	3'240.-



### Frais de guérison

Prise en charge des frais de traitement des interventions médicales d'urgence pour traiter les maladies (y compris le diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique telle que p. ex. la COVID-19) ou accidents de la personne assurée lors d'un voyage à l'étranger.



### Frais de recherche et de sauvetage

Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage, si la personne assurée est réputée disparue à l'étranger ou doit être sauvée d'une situation d'urgence physique.



### Assistance

Organisation et prise en charge des frais de rapatriement médicalement (y compris le diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique telle que p. ex. la COVID-19) indiqué dans le pays d'origine ou de rapatriement en cas de décès.

## Remarques importantes

- Couverture d'assurance pour les personnes domiciliées à l'étranger, qui entrent en Suisse ou dans un État de l'espace Schengen.
- Valable dans tout l'espace Schengen, l'État de résidence de la personne assurée constitue l'exception.
- Pour un voyage d'une durée maximale de 185 jours.
- Conclusion possible jusqu'à 5 jour au plus suivant l'entrée sur le territoire suisse ou dans un État de l'espace Schengen.
- Une assurance famille couvre un maximum de deux adultes et cinq enfants.
- Les personnes assurées ne doivent pas avoir dépassé la 81e année d'âge.
- Une franchise de CHF 200.- est due en cas de sinistre lié au frais de guérison.
- Les montants de couverture s'entendent par durée d'assurance.

Les conditions générales d'assurance sur [www.allianz-travel.ch/cga](http://www.allianz-travel.ch/cga) s'appliquent. Les prestations et événements couverts ainsi que les exclusions et les restrictions de prestations sont détaillées dans nos conditions générales d'assurance (CGA).